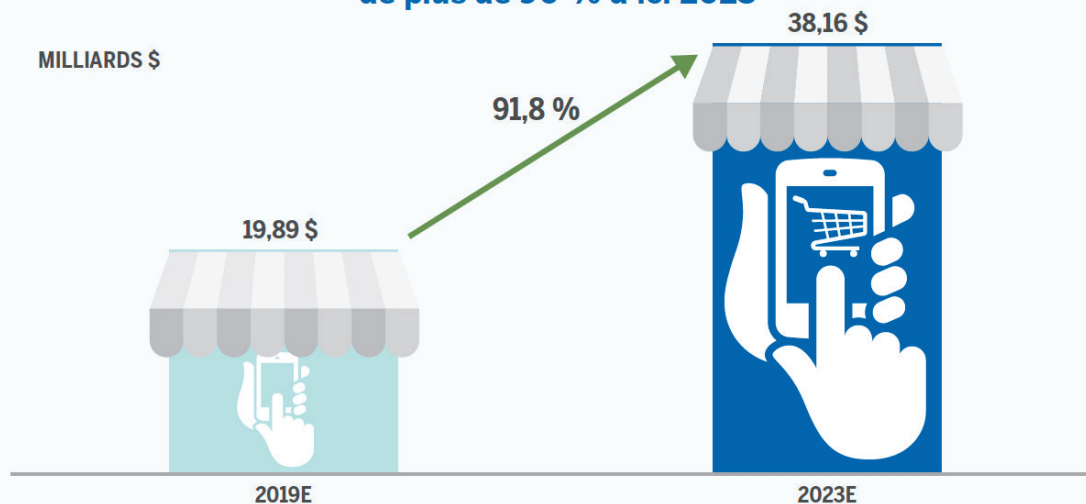


Innovations alimentaires

Partout dans le monde, les inquiétudes liées au coronavirus incitent les consommateurs à faire le plein de provisions alimentaires. Malgré toute l'attention portée aux détaillants de produits alimentaires, il est important de noter que l'industrie de l'alimentation n'a réalisé que peu d'innovations dans le domaine entre 1992 et 2017. Mais en 2017, l'acquisition de Whole Foods par Amazon a renversé la tendance : les commerces de détail alimentaire de toute taille améliorent désormais leurs technologies et exploitent au maximum le pouvoir d'Internet.

Les ventes en ligne des magasins alimentaires devraient augmenter de plus de 90 % d'ici 2023



Source : eMarketer

Remarque : Commandes en ligne de services ou produits alimentaires, quelle que soit la méthode de paiement ou d'exécution. Comprend les aliments emballés, les aliments frais et les boissons.

- L'achat en ligne de produits alimentaires et de plats préparés devrait considérablement augmenter au cours des prochaines années. Le rachat de Whole Foods par Amazon, a provoqué un électrochoc dans l'industrie, incitant les enseignes de la grande distribution, qui disposaient de magasins physiques, à innover pour espérer survivre.
- L'une des principales initiatives est le « click & collect », qui permet aux consommateurs de commander en ligne ou via une application mobile, et de récupérer, à l'entrée du supermarché, leurs articles déjà mis en sac. Selon nos recherches, dans les magasins ayant adopté ce service, jusqu'à 8 % des ventes sont réalisées grâce au « click & collect », et la moitié provient de nouvelles enseignes. Les enseignes existantes se lancent également dans la livraison à domicile.
- De son côté, Amazon travaille sur deux nouvelles initiatives de l'industrie alimentaire. Amazon Ultrafast propose une livraison des produits alimentaires sous une à deux heures. Le groupe détient par ailleurs 26 épiceries Amazon Go aux États-Unis ; leur taille est plus modeste et elles ne nécessitent pas de passage en caisse. Pour payer, les clients peuvent simplement scanner leur application et choisir les articles dont ils ont besoin.
- Cette nouvelle vague d'innovations représente un avantage considérable pour les consommateurs. Pour les investisseurs, les ventes en ligne de denrées alimentaires apportent leur lot d'opportunités, mais aussi d'incertitudes. Historiquement, la réussite des entreprises dans ce domaine s'est traduite, entre autres, par une hausse de l'immobilier et du commerce. Pour les années à venir, elle dépendra vraisemblablement des innovations. De notre point de vue, les perdants seront ceux qui ne parviendront pas à innover rapidement ; à l'inverse, les entreprises qui lanceront des produits et services destinés à faciliter le quotidien des consommateurs devraient tirer leur épingle du jeu.

Le chiffre qui suit représente la position d'Alger, en pourcentage des actifs sous gestion, au 31 janvier 2020 : Amazon.com, Inc., 7,2 %.

Les opinions exprimées sont celles de Fred Alger Management, LLC (« FAM ») en mars 2020. Ces opinions sont susceptibles d'évoluer à tout moment et ne garantissent pas les performances futures des marchés, des titres et des fonds gérés par FAM. Ces opinions ne visent pas à fournir des conseils en investissement et ne sauraient être considérées comme une recommandation à acheter ou vendre des titres.

Informations importantes : Le présent document s'adresse aux professionnels de l'investissement et investisseurs qualifiés (tels que définis par les réglementations MiFID/FCA). Fourni à titre indicatif uniquement, ce document a été préparé pour le compte des investisseurs. Il ne constitue ni une offre ni une sollicitation auprès d'une personne résidant dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée ou permise, ou auprès d'une personne considérée comme destinataire illégal, et doit être utilisé exclusivement par les bénéficiaires et destinataires initiaux. Le bénéficiaire initial demeure seul responsable de toute distribution ultérieure de ce document, pour laquelle il devra s'assurer qu'aucune législation ou réglementation locale n'a été enfreinte. Le présent document ne doit pas être distribué aux États-Unis.

Toutes les opinions exprimées dans le document sont valables à la date de publication. Sauf indication contraire, les données, modèles et autres statistiques sont issus de nos archives internes. Nous attirons l'attention sur le fait que la valeur des investissements des comptes discrétionnaires et le revenu qui en découle peuvent fluctuer et qu'il est possible pour un investisseur de subir des pertes, notamment la perte du capital investi. Les investisseurs doivent être parfaitement conscients des risques associés à leurs investissements, et procéder à des investissements conformément à leurs objectifs et niveaux de tolérance au risque. **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.** Les investisseurs dont la devise de référence est différente de celle de leurs actifs sous-jacents investis peuvent être soumis à des fluctuations de taux de change susceptibles de modifier la valeur de leurs investissements.

Certains produits peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certaines juridictions, conformément aux réglementations locales applicables à ces personnes ou juridictions. **PLUS PARTICULIÈREMENT, CETTE PRÉSENTATION N'EST PAS DESTINÉE AUX « US PERSONS », TELLES QUE DÉFINIES PAR LA LOI AMÉRICAINE SECURITIES ACT DE 1933 (TELLE QUE MODIFIÉE) ET AUX PERSONNES PRÉSENTES PHYSIQUEMENT SUR LE TERRITOIRE DES ÉTATS-UNIS.**

Information relative au risque : Tout investissement en bourse implique des gains et des pertes et ne s'adresse pas à tous les investisseurs. Les valeurs de croissance ont tendance à être plus volatiles que d'autres actions car leurs cours en bourse sont plus souvent en lien avec leurs bénéfices et peuvent se montrer plus sensibles aux évolutions politiques, économiques et du marché. Les sociétés du secteur technologique peuvent être fortement impactées par la concurrence, l'innovation, la réglementation et l'obsolescence des produits, et leurs titres peuvent par conséquent être plus volatils que ceux des entreprises d'autres secteurs.

Informations importantes pour tous les investisseurs : Alger Management, Ltd. (numéro d'immatriculation 8634056, domiciliée 78 Brook Street, Londres W1K 5EF, Royaume-Uni) est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority pour la distribution de produits et services financiers réglementés. FAM et/ou Weatherbie Capital, LLC, conseillers en investissement aux États-Unis, interviennent comme sous-gérants de portefeuille pour les produits financiers distribués par Alger Management, Ltd.

Alger Group Holdings, LLC (maison mère de FAM) n'est pas une personne autorisée aux fins de la loi 2000 de la Financial Services and Markets du Royaume-Uni (« FSMA ») et le présent document n'a pas fait l'objet d'une validation par une personne autorisée au sens de l'article 21(2)(b) de la FSMA.

Informations importantes pour les investisseurs britanniques : La distribution de cette présentation est limitée par la loi au Royaume-Uni. Ainsi, cette présentation est exclusivement fournie et destinée aux personnes résidant au Royaume-Uni pour lesquelles l'on estime raisonnablement que de telles offres peuvent leur être communiquées par une personne non autorisée en vertu d'une exemption de l'Ordonnance 2005 (« FPO ») de la Loi 2000 Financial Services and Markets (Offre financière). Il s'agit notamment : (a) de personnes disposant d'une expérience professionnelle dans un domaine apparenté à l'investissement et (b) d'organismes, entreprises, partenariats, associations non constituées en personne morale, Trusts, etc. fortunés qui relèvent de l'article 49 de la FPO. La plupart des règles définies par le FSMA pour la protection des clients particuliers ne sont pas applicables, et les indemnités prévues dans le cadre du programme d'indemnités en matière de services financiers (« Financial Services Compensation Scheme ») au Royaume-Uni n'est pas disponible.

Informations importantes pour les investisseurs en Israël : Le présent document est diffusé en Israël uniquement aux investisseurs visés à la première annexe de la Loi de 1968 relative aux valeurs mobilières (la « Loi relative aux valeurs mobilières ») et de la Loi de 1995 réglementant le Conseil en investissement, la Commercialisation d'investissements et la Gestion de portefeuilles d'investissement. Les parts du Fonds ne seront pas vendues aux investisseurs non visés à la première annexe de la Loi relative aux valeurs mobilières.